



Pour citer cet article :

Bonneville de Marsangy (Louis), *Mettray. Colonie pénitentiaire - Maison paternelle*, Paris, Henri Plon, 1866, pp. 16-35.

Source : Gallica (gallica.bnf.fr)



METTRAY

COLONIE PÉNITENTIAIRE — MAISON PATERNELLE

PAR

L. BONNEVILLE DE MARSANGY

AVOCAT A LA COUR DE PARIS



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

10, RUE GARANCIÈRE

1866



détenus; les uns sous une direction laïque, les autres sous une direction exclusivement religieuse.

Il m'a été donné de visiter plusieurs de ces fondations. Toutes sont dues à l'inspiration d'une même pensée charitable; mais toutes sont loin de présenter le même régime, la même discipline, et surtout les mêmes résultats.

Celle qui est la première en date et qui en est restée le type et le modèle, celle qui a inspiré les auteurs de la loi de 1850 et qui a dernièrement encore servi de base à la commission présidée par S. M. l'Impératrice, celle en un mot qui est, pour me servir des expressions mêmes de M. Matthieu, « de tous les établissements pénitentiaires consacrés aux jeunes détenus, le plus ancien et le plus complet, » c'est la *colonie de Mettray*. Elle résume et personnifie le système d'éducation des mineurs par le travail et l'instruction morale et religieuse, et nous le montre dans son exécution la plus perfectionnée comme dans ses plus merveilleux résultats.

II

COLONIE PÉNITENTIAIRE.

La colonie de Mettray a été fondée en 1838, à sept kilomètres de Tours, par M. le conseiller Demetz et son regrettable ami M. le vicomte Bretignières de Courteilles. Une station spéciale de la ligne ferrée de Tours au Mans dessert l'établissement.

La campagne, au milieu de laquelle il se trouve situé, est un de ces gais paysages de Touraine, légè-

rement vallonnés, semés de bosquets de grands arbres, tels qu'on en rencontre, à chaque pas, sur les bords de la Loire.

La colonie se compose d'une vaste cour, coupée de plantations, et dont un bassin forme le centre. Tout à l'entour, sur un seul rang, et en forme rectangulaire, sont symétriquement rangées vingt petites maisons blanches, aux arêtes de brique, avec de grands toits saillants, comme ceux des chalets suisses.

Au fond, vis-à-vis la grille d'entrée, s'élève l'église, surmontée de son élégant clocher, qui domine et semble rassembler, autour d'elle, tous les toits du petit village.

Cette disposition est en harmonie parfaite avec l'idée qui préside à l'organisation intérieure de l'institution. Chacun des petits bâtiments, que nous venons de décrire, renferme un groupe formé de cinquante enfants environ, qui a sa direction distincte.

M. Demetz a introduit un mode tout nouveau de réformation morale. Selon lui, les maîtres doivent être sans cesse en contact avec ceux qu'ils ont charge d'élever. Or, l'éducation donnée à un grand nombre à la fois empêche ce rapprochement de tous les instants. Il faut que peu à peu la familiarité et, avec elle, la confiance s'établissent par suite de la communauté de vie et de travaux.

L'homme étant un être éminemment impressionnable et perfectible, est-ce par l'intimidation qu'on peut espérer le ramener au bien? Est-ce par la rigueur de la discipline, par des traitements inhumains, par les souffrances infligées, par les chaînes, par le



qu'on parviendra à éclairer, à amollir et à régénérer les âmes dégradées par le vice et presque toujours irritées contre la société?

Non; c'est en les calmant par la persuasion et le raisonnement; c'est en leur apportant la lumière qui leur a manqué, l'air vivifiant de la morale religieuse qu'elles n'ont jamais respiré; en leur témoignant les égards, les soins, la bienveillance dont elles ont été sevrées; c'est en relevant en elles la dignité humaine, en ressuscitant le sentiment de l'honneur.

Pour réaliser ce sage programme, M. le conseiller Demetz veut « améliorer la terre par l'homme et l'homme par la terre », et il a donné à la colonie cette autre noble devise : « *Loyauté passe tout.* » Grâce à ces deux belles pensées, ainsi formulées en axiomes, que de pauvres enfants l'ancien et digne magistrat n'a-t-il pas arrachés au vice, à la misère et au crime, pour les rendre au devoir, au travail, à l'honneur, à la patrie, à l'humanité!

Mettray compte en moyenne de 650 à 700 enfants de sept à vingt ans. Il n'est pas sans intérêt d'apprendre quelles fatalités semblent avoir pesé sur leur naissance.

Sur les 3,129 enfants, qui y ont été détenus depuis la fondation, il y en a 630 dont les parents expient dans les prisons leurs méfaits, 249 dont les parents vivent en concubinage, 487 enfants naturels, 183 enfants trouvés ou abandonnés, 450 enfants d'un second mariage, 1,366 orphelins de père ou de mère.

Ainsi destitués de l'éducation, des soins et de la salutaire tutelle du foyer domestique; privés de toute

instruction morale et religieuse; abandonnés dès leur jeune âge aux irrésistibles séductions de la misère, de la divagation, du maraudage; que dis-je, le plus souvent témoins forcés de vices, de scandales, de mauvais exemples et de désordres de toute nature, comment s'étonner qu'ils aient commis des fautes et qu'ils aient mené une vie déréglée?

Ces fautes, plus ou moins graves, sont, pour la plupart, comme nous l'avons déjà fait remarquer, des attentats contre la propriété.

Et pourtant, un visiteur qui ne connaîtrait pas ces détails, et qui ne saurait dans quels milieux malsains se recrute le personnel de la colonie, se croirait volontiers dans quelque institution modèle d'agriculture. En effet, ni grilles, ni murailles, ni fossés; ni gardiens à l'œil farouche, ni sentinelles armées; rien qui rappelle l'idée de contrainte ou de violence. Les murs donnent à eux seuls l'idée de la fuite; à Mettray, nul ne songe à fuir.

Pauvres enfants déshérités, la colonie est pour eux une patrie d'adoption! Ils s'y attachent comme l'abeille à sa ruche, parce qu'ils y trouvent, avec l'image du foyer paternel, que beaucoup n'ont pas connu, tous ces liens d'affectueuse confraternité qui font le charme et la sûreté de la vie sociale.

Répartis par groupes du même âge, constituant une *famille*, ils habitent un chalet distinct et soumis à un régime particulier. Chacun de ces groupes est dirigé par un maître, appelé *chef de famille*, par un sous-chef et par deux *frères aînés*, qu'ils nomment eux-mêmes à l'élection. Chaque famille a son guidon écartelé de couleurs

variées, et le drapeau de la colonie est confié, tous les dimanches, à la famille la mieux notée; car la famille entière est responsable pour chacun : il y a, entre ses membres, une solidarité d'honneur. La remise du drapeau est une distinction à laquelle les enfants attachent le plus grand prix.

Le choix des sujets, qui composent les familles, n'est pas abandonné au hasard. Comme il n'y a pas d'influence plus efficace que celle des exemples, qu'on a journellement sous les yeux, M. Demetz a eu l'heureuse conception de chercher à *équilibrer*, si je puis ainsi dire, les caractères des différents élèves qu'il a sous sa direction. Par exemple, dans la même famille, se trouvent distribués de jeunes Bretons, dont la nature lente et posée servira à tempérer avec avantage ce que peut avoir de trop vif et de trop mobile l'allure des enfants nés dans les départements du midi de la France.

Ainsi groupés, les colons de Mettray sont tout à la fois des écoliers et des apprentis agronomes. Le règlement de la maison a été combiné de façon à faire marcher de front l'instruction morale, religieuse et professionnelle.

Tous les jours, les familles passent, en classe, une heure et demie l'été et deux heures et demie l'hiver. L'enseignement primaire, qu'elles y reçoivent, comprend la lecture, l'écriture, les éléments de calcul mental et par écrit, les principes de la langue française et de l'orthographe usuelle, le système légal des poids et mesures, l'histoire sainte, les hauts faits de l'histoire de France.

On y ajoute le dessin linéaire pour tous ceux que

cette étude peut rendre plus habiles dans la profession qu'ils exercent. Il en est de même de la musique vocale et instrumentale, pour ceux qui manifestent quelque intelligence du rythme et de la mesure, ou qui sont admis au cours comme récompense. Une fois par mois, les colons concourent ensemble sur tous les objets de l'enseignement.

Des livres ou autres petits cadeaux sont distribués en prix, dans chaque division, aux élèves les plus laborieux. Enfin, le directeur de l'agriculture de la colonie fait, à certains jours déterminés, des conférences théoriques et pratiques de culture agricole à l'usage de tous les colons.

Par des raisons que tout le monde comprend, la gymnastique fait aussi partie de ce large programme d'instruction élémentaire. Chaque dimanche, après les offices, tous les enfants se rendent au gymnase et s'y livrent aux exercices, suivant leur âge et leurs forces, puis au maniement de la pompe à incendie, dont nous aurons bientôt à parler.

On se demande comment M. Demetz peut recruter un personnel de professeurs, surveillants et agents de toute sorte, offrant les garanties désirables, non-seulement pour donner l'instruction à ses sept cents élèves; non-seulement pour maintenir parmi eux l'ordre, la régularité, la discipline, mais encore pour s'associer à l'idée qui préside à la direction de la colonie; pour chercher à acquérir sur le cœur de ces enfants l'influence et l'autorité nécessaires au but de moralisation qu'il s'agit d'atteindre.

Ce point a été, dans le principe, une grave et sérieuse

difficulté, que les habiles directeurs n'ont pu surmonter qu'à force de sollicitude et de dévouement. Mais l'embarras primitif a depuis longtemps disparu par la fondation, à Mettray même, d'une *école préparatoire*, destinée à la formation de ce précieux et indispensable personnel.

On y reçoit des jeunes gens, choisis dans les fermes-écoles et les écoles normales primaires, appartenant à des familles honorables, élevés dans des sentiments profondément chrétiens et animés du généreux désir de coopérer à l'amendement des jeunes détenus, tout en perfectionnant leur éducation agronomique. « C'est, dit M. Demetz, au zèle et à l'infatigable dévouement de ces dignes auxiliaires que nous devons, en grande partie, le succès de notre institution. »

L'école préparatoire a le triple avantage de garantir le facile recrutement du personnel des professeurs et agents de la colonie, d'assurer aux colons le concours quotidien de guides honnêtes et expérimentés; et de former en même temps une pépinière de cultivateurs parfaitement initiés aux secrets de la science, à l'application des meilleures méthodes et à la gestion intelligente de toute exploitation agricole.

Ces indications données, il est facile maintenant de comprendre comment, sous la conduite de ces chefs, va fonctionner toute cette armée de jeunes travailleurs.

Le matin, au signal du clairon, les élèves de toutes les familles viennent se ranger en ordre dans la vaste cour de la colonie; à un second signal, ils se décomposent pour constituer des escouades d'ouvriers: ici, les laboureurs; là, les jardiniers, les charrons, les menuisiers, les cordonniers, les tailleurs, etc.; puis

chacun se dirige vers son occupation respective; les plus jeunes vont à l'école ou aux ateliers d'apprentissage. Ces évolutions se font avec le plus grand entrain et au son de la fanfare. Après quoi, chaque musicien dépose son instrument et s'élançe, au pas de course, pour rejoindre le groupe dont il fait partie. Les moments de repos, le retour des champs, la sortie des chantiers, sont marqués par le même ordre, la même régularité et la même gaieté.

Tout est, en effet, combiné pour attirer les cœurs à l'accomplissement volontaire du devoir; aussi ni menaces ni châtimens corporels, rien qui irrite ou dégrade. Les seules punitions sont une mise en cellule de quelques heures ou de quelques jours; c'est comme l'arrêt dans la discipline militaire: encore rarement est-on obligé d'y recourir. A cet égard, Mettray présente une innovation que nous verrions, avec la plus grande satisfaction, se généraliser, dans toutes les maisons d'éducation.

Pour éviter qu'aucune punition ne soit infligée *ab irato* par le maître et reçue de même par l'élève, M. Demetz a imaginé une *chambre de réflexion*.

L'enfant qui a mérité d'être puni y est enfermé et laissé seul pendant un certain temps. Il peut ainsi faire un retour sur lui-même: il se juge avant d'être jugé. D'autre part, le chef de famille se calme. On évite de la sorte la lutte, toujours irritante, qui ne manque jamais de s'établir entre l'enfant qui a désobéi et celui qui le punit.

Par contre, le zèle des enfants est sans cesse mis en éveil par des encouragements et des récompenses. Les

témoignages de satisfaction se traduisent en *bons points*, réglementés de la façon la plus ingénieuse et de manière à solliciter la conscience, l'intérêt et la charité.

Ces bons points sont de petits cartons roses, comme les billets de nos chemins de fer. Ils portent la date de la délivrance et le nom de l'élève. C'est une monnaie à la fois morale et matérielle ; au premier titre, ils servent à racheter les punitions personnelles et, ce qui est une touchante pensée, celles d'un camarade.

Au second titre, ces cartons ont cours comme deniers de poche ; ils valent cinq centimes, et sont reçus à la cantine en paiement du fromage, des fruits, des pâtisseries et autres *douceurs*, dont l'acquisition est permise. Ils peuvent en outre être portés à la masse de chaque colon, et lui constituer un *avoir* dont les intérêts lui sont servis.

Nul élève ne peut conserver à sa disposition d'autres fonds que cette précieuse monnaie, qui, représentant le travail et la bonne conduite, lui rappelle, chaque jour, que ce sont là les seuls moyens sûrs et honorables de s'enrichir.

C'est aussi une récompense très-enviée que de faire partie de la musique. On ne saurait se faire une idée de l'importance que peut acquérir, en vue de l'amendement moral des enfants, la moindre circonstance, futile en apparence, pour peu que l'on sache en tirer parti.

« Ainsi, j'ai vu un dimanche, jour de la grande musique, raconte un des nombreux visiteurs de Mettray, un petit garçon qui jouait de la caisse roulante

avec une satisfaction contenue, une gravité, une importance et surtout une dextérité incroyables.

» C'était un pauvre petit Parisien, d'une douzaine d'années, à la mine intelligente et éveillée; des yeux superbes et cette finesse de peau particulière aux enfants de Paris. Du reste, un vrai gamin, incorrigible, et dont on n'avait jamais rien pu faire.

» La caisse roulante l'avait dompté; il n'est point d'actes de sagesse dont il ne soit devenu capable pour ne pas la perdre. Aussi, comme il en joue avec amour! ses roulements sont modulés; sa caisse roucoule; il tire de son ingrat instrument une expression inouïe.

» Mais ce qui vaut mieux, c'est que le voilà, grâce à cette attraction, charmé, converti, devenu meilleur et conquis au bien, sans punitions ni rigueurs! »

Être admis dans la compagnie des pompiers est également un grand honneur. N'est pas pompier qui veut; ce sont les plus méritants et les plus dévoués.

Qu'un incendie éclate à cinq ou six lieues à la ronde, au premier signal du clairon, toute la compagnie est sur pied; nul ne veut encourir le déshonneur de n'être pas à son poste. Et bientôt on voit tous ces enfants courant au sinistre, les uns attelés aux pompes, les autres aux chariots contenant les seaux et les échelles.

Dès qu'à l'approche du village incendié on aperçoit le drapeau de la colonie, tout le monde reprend courage; on sait, par expérience, que ces braves jeunes gens ne reculent devant aucun obstacle, et que leur dévouement ne s'arrête que lorsque le feu est vaincu. Tous rivalisent de zèle et d'audace; c'est à qui saura le mieux soutenir le renom de la colonie. Il n'est pas jus-

qu'aux plus jeunes et aux moins robustes, qui ne sollicitent la faveur de suivre leurs camarades et d'aller aussi porter leur contingent d'efforts.

» Un soir, me disait leur excellent directeur, qu'un incendie avait éclaté dans les environs, un de nos colons se trouvait puni. De sa cellule, il entendait le son du tocsin, le bruit de la pompe et les pas précipités de ses camarades, volant au secours des incendiés. Par sa faute, il avait perdu le droit d'aller se dévouer avec les autres.

» J'eus la pensée d'aller interroger ce qui se passait dans l'âme de cet enfant, resté jusque-là froid et intraitable. J'entrai dans sa cellule : « Eh bien, lui dis-je, tu restes seul couché pendant que le feu dévore tout un village, et que tes frères vont courageusement exposer leur vie au milieu des flammes? — Je n'ai pas refusé d'y aller, me répondit l'enfant en pleurant. Je ne demande pas mieux, mais je suis eufermé. Ouvrez-moi, et vous verrez si je suis moins brave qu'eux! »

» Je fus désarmé, et quelques minutes après il avait rejoint le lieu du désastre.

» Vers le matin, les colons revenaient vainqueurs de l'incendie. Un seul manquait, c'était le prisonnier. Qu'était-il devenu? avait-il profité de sa liberté pour s'échapper? Non; dans l'ardeur de son dévouement, il avait été blessé, et les habitants du village, témoins de son courage, avaient voulu eux-mêmes le rapporter à bras sur un brancard. Il avait été le héros de cette périlleuse nuit!...

» Et s'il vous intéresse, ajoutait M. Demetz, de savoir ce qu'est devenu ce brave enfant, aujourd'hui,

il est marié et père de famille des plus honorables. Il est revenu me voir à Mettray avec sa femme et ses enfants, et a voulu à tout prix leur faire visiter la cellule où il était détenu ce soir mémorable. »

Une autre fois, c'était par un froid rigoureux, ces intrépides sauveurs arrivent devant l'incendie et trouvent la population entière du village, regardant les flammes s'étendre sans rien faire pour les arrêter. Point d'eau ! L'étang voisin était gelé, et personne n'osait aller rompre la glace. Aussitôt, l'un d'eux court à la mare, la hache à la main. Il ouvre un large trou, et le voilà dans l'eau jusqu'à mi-corps, remplissant les seaux pour la chaîne.

Il y voulut rester jusqu'à ce qu'on fût maître du feu ; il avait trop présumé de ses forces. A peine remis d'une maladie grave, cet acte de courage lui fut fatal ; et, un mois plus tard, ses frères en pleurs lui rendaient les derniers devoirs!...

On se rappelle l'épouvantable inondation qui, en 1856, ravagea les rives de la Loire. Les colons de Mettray restèrent deux jours et une nuit sur le fleuve, luttant contre les flots, réparant les brèches, élevant des digues partout où l'eau menaçait.

En récompense de cette belle conduite et pour en perpétuer le souvenir, la ville de Tours a fait frapper une médaille d'or, comme un monument de sa sympathique gratitude. On y lit : *A la colonie de Mettray la ville de Tours reconnaissante. — Inondation 1856.*

Cette récompense, décernée à la colonie entière, pour le dévouement héroïque de tous, rappelle ces insignes d'honneur, qu'après une grande bataille, la

main victorieuse du souverain attache à l'aigle du régiment.

Voilà l'œuvre de M. Demetz ! Voilà comment il sait faire de ces enfants, pervertis par de précoces désordres, de bons ouvriers, de braves et honnêtes gens, des martyrs volontaires d'abnégation et de dévouement ! Et quand on songe que les auteurs de ces belles actions ont presque tous comparu devant la justice, pour des méfaits plus ou moins graves, on ne saurait avoir trop d'admiration pour un système d'éducation qui produit de tels résultats, et pour l'homme éminent qui a eu l'intelligence de le concevoir et la chaleur d'âme nécessaire pour l'appliquer.

Nous avons vu que, depuis sa fondation, Mettray a reçu plus de 3,000 jeunes détenus.

Or, il est d'un puissant intérêt de savoir ce qu'ils sont devenus. 1,056 ont mis à profit les connaissances d'agriculture, acquises par eux pendant leur séjour à la colonie ; 488 appartiennent comme ouvriers à divers corps d'état ; 551 sont entrés au service du pays : 458 dans l'armée de terre, 93 dans la marine ; et, parmi ces soldats et marins, 3 sont décorés de la Légion d'honneur et 20 de la médaille militaire. Un très-grand nombre ont été gradés sous-officiers, premiers soldats ou font partie des compagnies d'élite ; enfin, 150 sont mariés et honnêtes pères de famille.

On comprend dès lors facilement les sentiments de reconnaissance que conservent ces hommes régénérés pour les maîtres dévoués qui les ont aidés à rentrer dans la voie du bien, et pour le saint asile, où ils ont puisé de si salutaires enseignements.

M. Demetz ne néglige rien en vue de ce résultat. Tous les dimanches, ceux d'entre les colons, qui sont placés en apprentissage chez les fermiers des environs, reviennent passer la journée à Mettray. Toute la colonie les accueille; leur couvert est mis à la même place qu'ils ont occupée dans la famille; ils s'agenouillent aux pieds du même autel que leurs camarades, dînent avec eux et se mêlent à leurs jeux. On les soustrait ainsi à l'influence du cabaret et des mauvais lieux où pourrait les entraîner le désœuvrement, et en même temps on leur fait goûter le plaisir de rentrer au bercail.

Aussi est-ce avec une joie naïve que l'un d'eux, arrivant essoufflé, disait un jour à son vénérable directeur : « Quand j'aperçois le clocher de la colonie, il n'y a plus moyen de marcher, il faut courir ! »

La distance est loin d'affaiblir ce cher souvenir du clocher de Mettray. Témoin ce bel acte de reconnaissance de l'un de ces trois anciens colons légionnaires, qui venait de recevoir la croix d'honneur sur un lointain champ de bataille. Sa première pensée a été pour Mettray, comme elle eût été pour sa mère s'il eût jamais eu le bonheur de la connaître : et le jour où il reçut les cent francs, représentant le tiers de sa pension de légionnaire, il s'empressa d'adresser cette somme à M. Demetz en lui écrivant : « C'est Mettray qui m'a rendu au sentiment de l'honneur; ne pouvant lui dédier ma croix, je suis heureux de lui faire hommage de la première gratification qu'elle m'a value. »

Un autre, parti comme ouvrier au Mexique, a fait parvenir à son patron, l'honorable M. Marion, président du tribunal civil de Nantes, deux sommes de cent

francs, l'une pour sa vieille mère, l'autre pour la colonie, disant qu'il avait voulu consacrer ses premières épargnes à ses deux mères!

Mille traits de ce genre attestent le profond amour que conservent tous les colons pour ce charitable établissement, qui est, en quelque sorte, leur vraie famille.

En voici un encore. Un ancien élève de Mettray s'était engagé dans un régiment de chasseurs. Par aventure, il est envoyé en garnison à Tours. Sa première permission de sortie est pour Mettray. Il y arrive un matin; c'était précisément un jour où M. le général de division comte d'Ornano était venu, en grand uniforme, passer la revue des élèves de la colonie, ce qu'il se plaisait à faire de temps en temps. Notre chasseur va fièrement se placer dans les rangs de ses anciens camarades.

En voyant ce soldat d'un des régiments sous ses ordres: « Ah! vous êtes de Mettray? lui dit M. le comte d'Ornano. — Oui, mon général, et j'en suis heureux, car c'est à Mettray que je dois mon uniforme! — C'est très-bien, mon enfant; je suis charmé de le savoir. On vous tiendra compte pour votre avancement du temps que vous y avez passé. Vous ne pouviez être à meilleure école. Mettray fait d'aussi bons soldats que de bons ouvriers. »

On remplirait un volume de ces anecdotes, de ces pieux et reconnaissants souvenirs des anciens enfants de Mettray pour la colonie. Connaissez-vous rien de plus touchant que le trait suivant, qui sera le dernier que nous nous permettrons de citer, car il faut savoir se borner?

Un pauvre jeune homme de dix-huit ans, élevé à Mettray et devenu garçon de charrue dans les environs, eut le malheur d'être grièvement blessé d'un coup de pied de cheval. Le mal faisait de rapides progrès. Le moindre dérangement lui causait d'horribles souffrances. Malgré la gravité de son état, il supplia qu'on le mit sur un matelas pour le transporter à la colonie.

« Plus vite, disait-il en route à ceux qui le soutenaient; plus vite, nous arriverons trop tard! »

Ils arrivèrent pourtant; mais à peine le malheureux blessé fut-il étendu sur le lit qu'il avait jadis occupé dans le petit chalet de la famille, au milieu de ses anciens camarades en larmes, qu'il s'éteignit doucement en murmurant : « Je suis venu vous donner bien de l'embarras; mais je ne voulais pas mourir *chez des étrangers!* »

J'en ai dit assez pour prouver à quel point de perfection et d'efficacité M. Demetz a su élever son système d'éducation morale et religieuse. Et cependant ce n'est encore là que la moitié de la tâche qu'il a entreprise.

Il ne suffisait pas de guérir le mal, il fallait au surplus en prévenir le retour; car les maladies de l'âme sont comme celles du corps : le temps de la convalescence exige les plus vigilantes précautions. C'était donc un grave problème que de maintenir, dans des habitudes de vie régulière et de travail, ces enfants régénérés, la plupart sans famille, alors qu'ils auront quitté définitivement la colonie.

M. Demetz l'a résolu au moyen du *patronage* qu'il a

établi en faveur de tous les anciens élèves de Mettray. Sa sollicitude ne se borne pas à leur procurer un placement honnête et avantageux ; elle continue de les suivre de ses vœux, de ses conseils, de ses encouragements, de sa protection, partout où les conduisent les impérieuses nécessités de leurs travaux. La colonie ne cesse jamais d'être leur mère d'adoption.

Grâce à cette précieuse tutelle, les colons de Mettray n'ont pas à redouter, au sortir de l'établissement, les périlleuses éventualités du chômage, de la maladie et de la misère.

Sont-ils sans ouvrage ? ils ont l'asile de la colonie. Tous savent qu'ils y seront accueillis, à la seule condition d'y travailler avec ardeur en attendant qu'on ait pu leur procurer ici ou là un emploi ou des moyens de subsistance.

Sont-ils malades ou blessés ? l'infirmerie leur est ouverte jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer dans un atelier.

En un mot, la colonie est pour eux le refuge des mauvais jours ; c'est comme le berceau de la famille, où chaque ancien colon, resté digne de ce nom, est sûr de retrouver un abri momentané dans les pénibles épreuves de sa vie de travail.

En dehors de ce patronage effectif, un autre genre d'appui, non moins utile et efficace, a encore été organisé sous forme d'*association fraternelle*. Cette association comprend les fondateurs, professeurs, chefs, sous-chefs et colons de Mettray. Tous portent un anneau, signe matériel du lien de bienfaisance et de reconnaissance qui les unit.

Cet anneau est d'or pour les *fondateurs*, d'or et d'argent pour les *dignitaires*, d'argent pour les simples *titulaires*. Chacun reçoit un diplôme en parchemin, rappelant la formule du serment qu'ils ont prêté : les uns, de se vouer à la cause des enfants pauvres, abandonnés ou coupables, et de leur venir en aide; les autres, de se montrer toujours dignes de la protection dont ils sont l'objet.

Les colons sortants ne sont admis à faire partie de la confrérie de Mettray, qu'après deux années d'une conduite irréprochable au dehors.

L'association a son siège et son bureau à Paris, rue Chérubini, n° 4. De là, rayonnent les correspondances, les conseils, les recommandations, les secours qui, chaque jour, vont, sur tous les points de la France et de l'étranger, porter aux anciens colons le patronage moral ou matériel réclamé par leur diverse situation.

Là aussi, affluent les offres et dons des fondateurs et de tous ceux qui ont à cœur de prêter leur concours à la régénération des enfants pauvres.

En présence d'une pareille organisation et de pareils bienfaits, on peut affirmer sans crainte que la colonie de Mettray est une des plus belles et des plus utiles institutions, créées pendant ce dernier quart de siècle. Mettray est une œuvre magnifique de rédemption sociale.

Mais, comme la plupart des œuvres de bienfaisance, elle a été fondée avec l'aide seule de Dieu et le concours de quelques hommes généreux; son succès est sa seule richesse, et, jusqu'à ce jour, elle n'a d'autre budget que les sympathies de tous les cœurs charitables.

Pour parer à cette situation précaire, le gouverne



ment s'est empressé de reconnaître Mettray comme établissement d'utilité publique (décret du 21 juillet 1853), afin de l'habiliter à recevoir les dons et legs qui doivent assurer son existence.

De son côté, la France semble l'avoir adoptée comme institution nationale; car, chaque année, tous les départements se font un devoir de voter une subvention en sa faveur.

C'est grâce à ces secours, que la colonie vit et prospère. Il y aurait toutefois encore beaucoup à faire pour elle. Ainsi (le croirait-on?), le sol qu'elle féconde et où elle accomplit ces miracles de régénération morale, ne lui appartient pas! Il est en majeure partie pris à location.

Ce regrettable état de choses peut, à un moment donné, compromettre son avenir; car, au lieu de profiter à l'établissement, les améliorations, apportées aux terres par le travail des colons, tournent à son détriment, puisqu'elles provoquent, à chaque renouvellement de bail, les exigences des propriétaires en raison de la plus-value donnée à leurs domaines. Ne serait-il pas digne du gouvernement et du pays de prélever, sur les milliards de son budget, la parcelle nécessaire pour garantir à tout jamais la durée et la sécurité d'une telle œuvre?

Peut-être pense-t-on que l'existence de la colonie de Mettray est exclusivement attachée à la personne de son éminent directeur; que cette belle création tombera un jour ou l'autre avec son fondateur, et que, dès lors, il est inutile de chercher à perpétuer une œuvre qui ne saurait durer? Ce serait là une grave et

déplorable erreur. Mettray existe désormais en dehors de M. Demetz, et indépendamment de lui.

Sans doute, il a fallu son cœur, son intelligence et son amour de l'humanité pour concevoir, organiser et mettre en mouvement une pareille entreprise. Mais aujourd'hui qu'elle fonctionne, depuis bientôt vingt-huit années, elle se soutient et est en mesure de se soutenir par elle-même, par la seule force du système sur lequel elle repose. La colonie est une petite fédération, dont chaque famille est un des éléments constitutifs.

Outre que ces familles puisent, dans le principe même de leur institution, la règle qui les régit, leurs chefs, formés par l'école normale établie dans la colonie, sont imbus de la pensée supérieure qui préside à l'administration morale, disciplinaire et économique de ce petit gouvernement, au sein duquel M. Demetz règne après avoir longtemps gouverné. Aussi, le voit-on s'absenter des mois entiers et aller en France et à l'étranger, partout où les intérêts des jeunes détenus réclament ses soins, partout où on sollicite ses services et ses lumières, sans que la marche ordinaire des choses à Mettray en soit aucunement troublée.

Il n'y a donc sur l'avenir et la durée de la fondation de Mettray aucune inquiétude sérieuse à concevoir. Quant aux ressources nécessaires à sa conservation, les sympathies universelles voudront continuer d'y pourvoir. Le gouvernement surtout ne saurait laisser tomber un établissement que l'étranger nous envie, et qui est, sans contredit, un des plus bienfaisants progrès des temps modernes.